

ACTUALISATION CŒUR DE MÉTIER / FOAD EXECUTION FORCÉE ET ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

7 HEURES
PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL CLASSE VIRTUELLE

TARIF : 280 € PAR PARTICIPANT

ACCÈS À LA FORMATION

- **Public** : Commissaires de justice et collaborateurs des études.
- **Prérequis** : Cette formation ne nécessite aucun prérequis

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- **Actualiser ses connaissances** sur les procédures judiciaires de traitement des difficultés.
- Identifier les **impacts d'une procédure collective** sur ma pratique professionnelle.
- **Sécuriser mes interventions** lorsqu'elles sont liées à une procédure collective.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

- **Marie BICHET**, ancien huissier de justice, qualifiée commissaire de justice, formatrice et coach professionnelle certifiée.

FORMATRICE

- **Sophie BONNEFOY**, titulaire d'un DU en droit des entreprises en difficulté, ancienne collaboratrice de mandataire judiciaire, formatrice professionnelle.

LES + DE NOS FORMATIONS

- Des formations construites par d'**anciens huissiers de justice, des commissaires de justice, des avocats, des universitaires spécialisés, formateurs professionnels.**
- **Des formations opérationnelles**, permettant une montée en compétences **immédiate.**
- **Conception et/ou adaptation** de la formation à vos besoins.
- **Intervention dans vos locaux et/ou en distanciel**, selon les thématiques.



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION

PROGRAMME DE FORMATION



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Une formation **concrète et opérationnelle**.
- Une pédagogie **adaptée à vos besoins**.
- Alternance d'**apports théoriques, méthodologiques et d'exercices pratiques**.
- **Un livret** est remis à chaque participant.
- **Évaluation des acquis** pendant et après la formation.

MODES D'ÉVALUATION

- ▶ Une étude des besoins.
- ▶ Des feuilles de présence.
- ▶ Un questionnaire d'évaluation des acquis des participants à l'issue de la formation.
- ▶ Une grille d'évaluation « à chaud » de la formation complétée par le participant.

PROGRAMME

LES EFFETS DE L'OUVERTURE DE LA PROCÉDURE VIS-À-VIS DU DÉBITEUR

La limitation des pouvoirs du dirigeant en sauvegarde et redressement | Le dessaisissement du dirigeant en liquidation judiciaire. Le périmètre du désaisissement / Les difficultés relatives aux entrepreneurs individuels / Identifier le destinataire des actes

L'ASSUJETTISSEMENT DES CRÉANCIERS À LA DISCIPLINE COLLECTIVE

La détermination du passif. Créances antérieures et créances postérieures : une détermination essentielle / La procédure de déclaration de créance : savoir bien déclarer pour préserver les intérêts du créancier / La contestation de la créance / Le sort des créances non fixées définitivement | La suspension des poursuites. Détermination du périmètre de la suspension des poursuites / Le sort des instances en cours / L'impact de l'ouverture sur les voies d'exécution en cours | Les chances de paiement. À l'adoption d'un plan de sauvegarde ou redressement / En phase liquidative

LES CONTRATS : LA PRÉSERVATION DES RELATIONS CONTRACTUELLES EN COURS

Un principe : la poursuite des contrats en cours. Définition du contrat en cours / Option du débiteur sur la poursuite des contrats / La résiliation du contrat sur demande du débiteur | Le bail commercial : focus sur des règles spécifiques

PRÉSERVER SES DROITS SUR LES ACTIFS DÉPOSÉS ENTRE LES MAINS DU DÉBITEUR

Le droit de propriété publié : la procédure de demande en restitution | Le droit de propriété non publié : la procédure de revendication

À PROPOS DE NOUS

PRÉPA CdJ & FORMATION CdJ est un organisme de formation spécialisé dans la profession de commissaire de justice.

Notre objectif est de vous accompagner tout au long de votre parcours professionnel :

- **Préparation aux examens** : Nous formons et accompagnons les candidats aux épreuves écrites et orales de l'examen d'accès à la formation de commissaire de justice, et de l'examen d'aptitude.
- **Formation continue** : Nous formons les commissaires de justice, leurs collaborateurs et les partenaires de la profession : agences immobilières et sociétés de recouvrements.

Mis à jour : Juillet 2025